



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

### **Arrêté relatif à un danger imminent (toiture de l'Hôtel du Chalvet / Rue du Suffin)**

**Le Maire de MONTGENÈVRE**  
*Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.2 et L 2212.4 ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

**Considérant** l'état dangereux de la toiture de l'Hôtel du Chalvet, chargé de neige et de glaçons menaçant de tomber sur la voie publique ;

**Vu** l'absence de réponse du propriétaire de l'Hôtel, appelé téléphoniquement par la Gendarmerie Nationale ;

**Considérant** l'urgence à intervenir pour éviter tout accident grave,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Le Maire constate l'état de dégradation de la toiture de l'Hôtel du Chalvet, dépassée par de la glace et de la neige (congère).

### **Article 2 :**

Le Maire décide de l'intervention urgente d'une entreprise spécialisée pour le déneigement et le déglacage des toitures. Il ordonne aussitôt l'exécution des travaux pour permettre de conserver la vacuité de la rue du Suffin et de la rue de l'Eglise, en respectant la sûreté et la sécurité des utilisateurs (automobilistes ou piétons).

**AR Prefecture**

005-210500856-20241223-AR0508520241205-AR  
Reçu le 24/12/2024

**Article 3 :**

Les frais engendrés seront à la charge du propriétaire de l'Hôtel concerné.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Madame la Sous-Préfète de Briançon,
- Monsieur le Chef de la Police Rurale de Montgenèvre,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Montgenèvre,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune de Montgenèvre,
- Madame la Cheffe du Service des Comptes Publics de la Commune de Montgenèvre,
- Monsieur le propriétaire de l'Hôtel du Chalvet.

Le présent arrêté sera publié et affiché aux emplacements habituels.

MONTGENÈVRE, le 23 décembre 2024

Le Maire,  
Guy HERMITTE

